

-  A5 Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques souterraines
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques aériennes
-  I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
-  EL3 Servitudes de halage et de marche-pied
-  PT2 Servitudes de protection contre les obstacles
-  Servitudes Orange abrogées par arrêté du 1er mars 2021
-  I1bis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines (T.R.A.P.I.L.)
-  AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales
-  Bois Forêt Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  T7 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitude à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
-  T5 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitudes de dégagement.
-  Cana TMD Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour de canalisations de matières dangereuses.

Dossier approuvé par DCM du 9 octobre 2017 Mise à jour par arrêté municipal du 30 avril 2021
 Le Maire, Franck KLEIN

Informations :
 Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réalisation de la carte et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
 Ce document est informatif.

